



Saisie attribution sur compte bancaire

Par **Contento75**, le **02/04/2022** à **18:38**

Bonjour ce jour on compte bancaire à rte débite de 2513 euros dans le cadre d'une saisie attribution

je suis surpris car je n'ai reçu aucun courrier ni appel m'informant de cette saisie est ce legal ?

je vous remercie

Par **youris**, le **03/04/2022** à **11:34**

bonjour,

si une saisie-attribution a pu être faite sur votre compte bancaire, c'est qu'un créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer votre dette.

vous deviez être informé de cette procédure judiciaire et qu'une saisie était possible en cas de non paiement.

le principe de la saisie-attribution est l'effet de surprise, afin que le débiteur ne vide pas ses comptes une fois informé d'une prochaine saisie.

la saisie-attribution doit être dénoncée par l'huissier au débiteur dans les 8 jours suivants la saisie sous peine de nullité.

une saisie se conteste auprès du juge de l'exécution.

salutations